

des missiles supersoniques que nous devons oublier que cet appareil fait partie de l'armement soviétique.

Démonter tout notre système de défense parce que nous avons analysé le problème sous le rapport d'une menace de missiles, reviendrait à laisser tout simplement la porte de notre pays entr'ouverte. Le député de Greenwood a raison de dire qu'il ne s'agit pas de la force principale de l'URSS. Il ne faut pas non plus leur faciliter les choses. Le meilleur encouragement que nous puissions donner aux Soviétiques pour qu'ils développent leurs bombardiers, ce serait de dissoudre le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Bien qu'elles soient peu importantes et, en ce qui concerne le Canada, peu efficaces pour lutter contre les bombardiers de type spécial, les escadrilles du NORAD constituent une bonne opposition à la menace connue.

C'est sans doute dans le contexte de la défense aérienne que je dois poser la question des armes nucléaires. On a beaucoup discuté à la Chambre et ailleurs du fait que les CF-101 sont encore équipés d'armes nucléaires. Le ministre a déclaré à diverses reprises que nous avions un substitut à ce type de bombardier. En raison de l'âge du CF-101, il serait impossible, à l'heure actuelle, de dépenser des millions de dollars à faire changer ses armes du nucléaire à l'ordinaire. Le jour n'est pas loin où, au Canada, il n'y aura plus d'armes nucléaires. L'époque du Bomarc est révolue. Le CF-101 va disparaître d'ici cinq ans. Nous verrons bientôt une nouvelle génération de chasseurs équipés d'armement régulier.

Je voudrais aussi aborder la question de la souveraineté et de l'indépendance canadiennes dans le cadre de l'accord du NORAD. Bien que les Canadiens aient lieu de se réjouir de la grande contribution de l'Amérique à la défense du Canada, notre incapacité à «voler de nos propres ailes» a compromis dans une certaine mesure la souveraineté nationale. Sans aucun doute en participant au NORAD nous sommes mieux en mesure d'assurer la surveillance et le contrôle du ciel canadien. D'un autre côté, presque toutes les Forces armées requises pour assurer notre souveraineté sont américaines, ce qui compromet quelque peu l'indépendance canadienne. Toutefois, le ministre a annoncé que le secteur ouest du NORAD au Canada relèvera de notre pays lorsque le nouveau quartier-général sera établi en Alberta.

L'un des objectifs à long terme du NORAD est de nous permettre d'acquérir nos propres moyens pour assurer unilatéralement nos opérations de détection et d'identification. Je suis heureux d'entendre la déclaration du ministre. J'en suis heureux parce que le Canada aura dans un avenir proche la souveraineté de son espace aérien. En ce qui concerne la résiliation de l'accord, il importe de noter que les termes de la nouvelle entente font une place beaucoup plus grande à la souveraineté et à la défense aérienne, l'accent étant mis sur la souveraineté nationale. À l'avenir, l'objectif prioritaire du NORAD sera d'aider chaque pays à protéger la souveraineté de son espace aérien, de contribuer à la dissuasion des attaques contre l'Amérique du Nord grâce à des dispositifs de détection et de défense contre les attaques aériennes et, en cas d'échec de ces dispositifs, d'exercer les représailles voulues en faisant entrer en action les forces de défense aérienne disponibles dans les deux pays.

● (1710)

Ces priorités sont à l'étude depuis la publication du Livre blanc intitulé «La défense dans les années 70». En substance, certaines conclusions de cette étude propo-

Subsides

saient le fusionnement des programmes de surveillance du ministère des Transports et du ministère de la Défense en un réseau système national, et un remaniement de nos forces d'interception de façon à ce qu'elles puissent intervenir dans tout le Canada et non plus seulement dans les zones limitées qui sont actuellement protégées. Il y a plus d'un an, le ministère de la Défense nationale a passé un accord avec le ministère des Transports pour l'acquisition et l'utilisation conjointes de nouveaux radars tridimensionnels. Ces radars doivent remplacer les radars lourds qu'utilise actuellement la Défense nationale, et, couplés à de nouveaux terminaux du ministère des Transports, ils couvriront la totalité du territoire et assureront la surveillance et le contrôle du trafic aérien militaire et civil.

Parallèlement à ce cahier de charges, le Canada et les États-Unis procèdent à un redécoupage des régions du NORAD destiné à refléter la notion de souveraineté définie dans l'accord du NORAD. Quatre centres régionaux de contrôle opérationnel vont être mis sur pied aux États-Unis, et deux au Canada, l'un dans l'Est, à North Bay, et l'autre dans l'Ouest, à Edmonton. Ces centres de contrôle remplaceront les actuels centres régionaux de contrôle du NORAD, assureront le traitement de toutes les informations de détection obtenues par radar et le contrôle des intercepteurs du NORAD. L'organisation régionale actuellement en place et le projet de centres régionaux de contrôle opérationnel diffèrent essentiellement par les zones contrôlées. Pour la première fois, le contrôle de l'espace aérien canadien sera confié exclusivement à des Canadiens. Voilà une modification qui me plaît.

Pour ce qui est de nos intercepteurs, j'ai déjà souligné les lacunes du CF-101. Nous comptons pour l'instant sur les intercepteurs américains pour intervenir en cas de violation de la souveraineté canadienne de la Colombie-Britannique à Sault-Sainte-Marie, mais une fois mis en place un réseau purement national de centres de contrôle, il nous sera moins facile de profiter des ressources américaines. Je puis dire, sans faire preuve d'esprit de clocher, que le 409 donne d'excellents résultats sur la côte ouest de la Colombie-Britannique.

À la suite des recommandations du Livre blanc, nous avons aussi dû restreindre notre flottille de CF-101, pour des raisons d'économie et aussi pour prolonger l'utilisation de ces appareils jusqu'à 1980. Toutefois, ce n'est un secret pour personne que nos 36 avions Voodoo opérationnels sont maintenant désuets et usés. En fait, la plupart d'entre eux sont hors service en ce moment à cause des pannes dues à la fatigue des moteurs. Ces avions, dans le meilleur des cas, ne peuvent patrouiller que dans une fraction de l'espace aérien canadien, et devront, en dépit de cette capacité de surveillance et de contrôle limités, être remplacés dans un avenir proche. Je pense que cela demande un délai de trois ou quatre ans, et j'espère sincèrement que le ministre va songer d'urgence au remplacement des 101, car il est évident qu'ils seront hors service d'ici quelques années.

Ce qui me préoccupe particulièrement, ce sont les défaillances de certaines pièces des moteurs dues à la fatigue, qui ont provoqué de nombreux incendies ces dernières années; et en tant qu'ancien membre du personnel du commandement de la défense aérienne, j'estime qu'il appartient au gouvernement de doter l'aviation d'un matériel qui, au moins, ne mette pas inutilement en danger notre personnel. Cet appareil nous a donné satisfaction jusqu'à présent, mais il est ancien et pourrait nous créer bientôt de graves difficultés.